



Compte rendu conseil municipal

Jeudi 19 septembre 2024

Présents : Michel TIBAYRENC – Marc PERRONNET - Béatrice ESCUDERO – Valérie CORDEAU - Valérie BLASZKA - Anita MARGUERITAT - Brigitte RENOUARD (CUENOT) - Corinne BOUARD (RATEL) - Benoît ROLLAND

Absents excusés : Jérôme BERTHON - Gilles LAUBIER

Secrétaire de séance : Valérie CORDEAU

1) CONVENTION CIT MAITRISE D'OUVRAGE : AMENAGEMENT PLAINE INTERGENERATIONNELLE

Dans le cadre de l'étude d'un aménagement intergénérationnel près du city stade, la commune fait appel aux compétences et expertise de l'agence Cher Ingénierie des Territoires (CIT) pour bénéficier de son assistance à la maîtrise d'ouvrage.

Le maire fait part des différentes réunions du groupe de travail qui a validé les grandes lignes du projet et la base de ladite convention.

Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention et tous documents relatifs à celle-ci.

Vote : 9 Pour

2) TARIFICATION SALLE SOCIOCULTURELLE ASSOCIATION REZAYNERGIE / YOGA

L'association a demandé à pouvoir assurer un deuxième cours avant celui déjà en place qui a attiré la saison dernière une moyenne élevée de 29 participants.

Le maire propose, si ce cours supplémentaire est confirmé de passer le tarif annuel de 200 à 300 euros.

Vote : 9 Pour

Suite à un échange entre les élus, il est par ailleurs indiqué que le tarif validé pour l'association extérieure Studio D23 qui utilise également la salle sur un temps plus élevé que le yoga était maintenu à 200 euros pour favoriser son développement pour cette première année sur la commune.

La tarification serait révisée en septembre 2025 suivant l'évolution des différents cours de danse, qui comptabilise à ce jour une vingtaine d'inscriptions.

3) CONVENTION CFPPA

Le CFPPA interviendra de nouveau sur la commune pour former ses apprentis sur différentes tâches au niveau paysager.

Il est donc nécessaire de passer à nouveau une convention pour l'année scolaire 2024-2025.

Vote : 9 Pour

4) DIVERS

- **Alignement Coulon** → Le notaire n'ayant pu réunir tous les documents relatifs à l'alignement de la voie communale à Coulon, la signature des actes de vente a été reportée.
- **Distributeur pain** → La demande de travaux pour l'installation d'un distributeur à pain par la société L'INK (salon de tatouage) a été transmise aux ABF pour l'autorisation nécessaire compte tenu de sa situation dans le périmètre de la chapelle classée.
- **Ateliers Victorine CCAS** → Valérie Cordeau rappelle les 4 thématiques proposées aux seniors qui rencontrent un grand succès.
- **Communauté de communes** → Le maire lit la question qui a été posée au conseil communautaire du lundi 23 septembre au sujet du litige entre le CDC et la commune de Saint Just dans le cadre du paiement des factures du RPI avec Soye.
Dans cette question, il fait part de son désaccord et désapprobation sur l'acceptation par la CDC de renoncer au paiement d'une partie conséquente des sommes prévues dans la convention du RPI suite au non-paiement par la commune de Saint Just des factures depuis l'année scolaire 2018/2019.
Question complète à disposition des habitants sur demande par mail à la mairie qui devrait aussi figurer au CR de la réunion de la CDC du 23 septembre.
S'il est en désaccord sur ce dossier le maire a par ailleurs salué les actions de la CDC sur la commune avec le centre de loisirs qui est un vrai succès, les travaux importants pour l'école, les ateliers du réseau petite enfance chaque jeudi à la salle des fêtes et à partir de janvier 10 ateliers pour les +de 60 ans sur le numérique.
Le centre de loisirs fonctionnera la semaine du 21 au 25 octobre des vacances d'automne.
- **Journée du patrimoine** → Dans le cadre des journées du patrimoine, une quinzaine de personnes ont visité la chapelle classée Saint Pardoux le samedi 21 septembre avec les explications du propriétaire.
- **Fibre** → de nombreux habitants ont fait installer le boitier de pré-raccordement.
Le suivi des dossiers par le maire et ses relations comme ancien salarié de Bouygues Telecom ont permis de résoudre la plupart des difficultés rencontrées.
Bouygues, SFR, Nordnet et Ozone proposent leurs abonnements (Orange et Free pas pour le moment).
Quand le pré-raccordement n'a pas été réalisé c'est l'opérateur du client qui doit procéder au raccordement jusqu'au point du réseau proche de son logement.
- **Rencontre habitants du vendredi 20 septembre** → Le maire indique les différents sujets qui seront abordés.
Les habitants pourront, après la présentation, se diriger vers plusieurs tables rondes abordant chaque thème.
Le support sera diffusé sur panneau pocket (770 personnes ont téléchargé l'appli avec Soye mise dans leurs communes en favori).
- **Travaux SIAB3** → Des travaux conséquents commandés par le syndicat SIAB3A ont démarré sur Plaimpied sur l'autre berge du pont de l'Auron à Coulon. L'objectif est de revenir à l'ancien cours de la rivière pour recréer des zones humides et réguler le débit en cas de crue.
- Manifestations à venir :
 - Le marché de Noël aura lieu **le samedi 30 novembre et dimanche 1^{er} décembre**.
 - La date des vœux du maire a été fixée au **vendredi 10 janvier 2025 à la salle des fêtes**